

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira à la mairie le :

Lundi 12 août 2024 à 19h00

A Servant, le 6 août 2024

Le Maire,
Sylvain DURIN



ORDRE DU JOUR

- Syndicat Intercommunal Sioule et Morge : prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif
- Syndicat Intercommunal Sioule et Morge : prestation de contrôle des raccordements aux réseaux publics de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
- Syndicat Intercommunal Sioule et Morge : prestation de facturation des redevances d'assainissement collectif
- Tarification de l'assainissement collectif
- Travaux ancienne poste – Prestation de maîtrise d'œuvre
- Projet de traverse de bourg – avenant à la mission de maîtrise d'œuvre
- ONF : Devis surplus travaux de dégagement
- Logement 6 Cour des Frères : tarification

PROCURATION

Je soussigné(e).....donne pouvoir à pour me représenter et voter en mon nom lors du Conseil municipal du 12 août juillet 2024 « Bon pour pouvoir »

Signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 août 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, NIGON Florent, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent, BOURNAT Stéphane procuration à MOULY Josette, DUBOST Séverine procuration à CHARBONNIER Nadine.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n° 1

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIOULE ET MORGE : PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le contrat d'affermage qui lie la commune de Servant avec la SEMERAP arrive à échéance au 31 août 2024. Ce contrat de délégation de l'assainissement collectif correspond à l'entretien du réseau et de la station d'épuration. La Semerap entretient la station depuis 1999 (correspondant à 2 contrats de délégation de service public d'une durée de 12 ans chacun).

Au vu de la scission entre la Semerap et le syndicat mixte de Sioule et Morge, il a été demandé aux deux structures une proposition d'entretien.

Après analyse des propositions de la Semerap et du syndicat mixte de Sioule et Morge, il apparaît que l'offre de Sioule et Morge est moins onéreuse.

Au vu de la proximité et de la réactivité du syndicat, il est proposé de valider la proposition de prestation annuelle auprès du syndicat Sioule et Morge. Le montant annuel est de 6 859.66 euros HT.

Ce montant sera proratisé sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024, soit pour un montant de 2 286.55 euros HT.

VOTE POUR : 14

Le syndicat Sioule et Morge a élaboré et approuvé son règlement de l'assainissement collectif depuis 2020. L'objectif de ce règlement est de définir les conditions et modalités auxquelles sont soumis les déversements des eaux usées dans le réseau public de collecte. Il règle également les relations entre les usagers (propriétaires ou occupants) et le syndicat.

Il est proposé de valider le règlement.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 août 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, NIGON Florent, DEFRETIÈRE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent, BOURNAT Stéphane procuration à MOULY Josette, DUBOST Séverine procuration à CHARBONNIER Nadine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n° 2

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIOULE ET MORGE : PRESTATION DE CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

Pour rappel la commune a délibéré en décembre 2019 afin de rendre obligatoire en cas de vente, le contrôle de raccordement des habitations au réseau d'assainissement collectif.

Le syndicat Sioule et Morge propose une prestation de contrôle de raccordement de l'assainissement. Cette prestation propose :

- Contrôle des branchements d'assainissement collectif : 160,00 € HT
- Contrôle complémentaire suite à un contrôle de branchement infructueux (incluant un test de fumée, un passage caméra et le repérage des défauts avec édition d'un rapport spécifique) : 200,00 € HT
- Contrôle des branchements d'assainissement collectif des bâtiments comptant plus de 5 pièces avec point d'eau : 15,00 € HT par pièce supplémentaire, applicable à partir de la 6^{ème} pièce avec point d'eau.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 août 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, NIGON Florent, DEFRETIÈRE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent, BOURNAT Stéphane procuration à MOULY Josette, DUBOST Séverine procuration à CHARBONNIER Nadine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n° 3

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIOULE ET MORGE : PRESTATION DE FACTURATION DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le contrat de délégation de service conclu entre la Commune de Servant et la SEMERAP prenant fin le 31 août 2024, la Commune souhaite confier la facturation des redevances d'assainissement collectif pour la fin de l'année 2024 au Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

Pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024, les factures d'eau émises par le Syndicat comporteront donc la redevance d'assainissement de la Commune. Les montants encaissés par le Trésor Public pour la partie assainissement seront ainsi reversés à la Commune, l'intérêt étant que les abonnés reçoivent une facture unique pour l'eau et l'assainissement collectif.

Le syndicat propose la relève des index et établira les factures de la redevance d'assainissement collectif (part fixe (abonnement) et part variable (consommation)). Cette prestation sera facturée 2.35 € HT par abonné. Cette prestation permettra au syndicat le reversement des sommes encaissées à la commune, via le comptable public.

Le syndicat reversera à la commune :

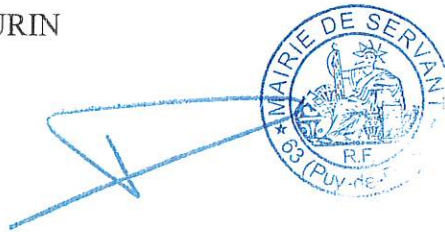
- 70% du montant du rôle sera reversé 2 mois après la date limite de paiement des factures par les usagers,
- 20% du montant du rôle sera reversé 6 mois après la date limite de paiement des factures par les usagers (sous réserve d'avoir effectué les recouvrements correspondants),

- 5% du montant du rôle sera reversé 1 an après la date limite de paiement des factures par les usagers (sous réserve d'avoir effectué les recouvrements correspondants),
- Le solde, déduction faite des sommes non recouvrées, sera reversé à la Commune 2 ans après la date limite de paiement des factures par les usagers. Le Syndicat fera ensuite son affaire des créances et des impayés.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 août 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, NIGON Florent, DEFRETIERE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent, BOURNAT Stéphane procuration à MOULY Josette, DUBOST Séverine procuration à CHARBONNIER Nadine.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n° 4

OBJET : TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Suite à la fin du contrat de délégation de service public avec la Semerap, il est nécessaire de fixer le prix de l'assainissement collectif à partir du 1^{er} septembre 2024.

Il est proposé de conserver la tarification actuelle en supprimant la part Semerap au profit de la commune.

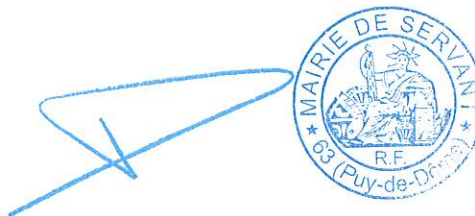
La tarification est la suivante :

Montants en HT		2024
Part Collectivité	Abonnement	27.33 €
	Consommation au m ³	1.4305 €
TOTAL		

Cette tarification doit permettre le financement le service d'assainissement collectif (entretien et investissement) et est à la charge des usagers du service.
VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 août 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, NIGON Florent, DEFRETIÈRE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent, BOURNAT Stéphane procuration à MOULY Josette, DUBOST Séverine procuration à CHARBONNIER Nadine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n° 5

OBJET : TRAVAUX DE L'ANCIENNE POSTE – PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT TRANCHE FERME ET TRANCHE CONDITIONNELLE

Afin de lancer le projet de requalification de l'ancienne poste en commerce et logement, la commune a sollicité plusieurs architectes en 2022. Au vu de son offre intéressante, le cabinet ACA Architectes et associés – siège social : 41 avenue Albert Elisabeth – 63000 CLERMONT-FERRAND avait été retenu pour la tranche ferme (délibération n° 8 du 16 décembre 2022).

L'estimation des travaux était alors de 375 000 euros HT. La proposition d'honoraires de l'architecte était de 11% et comprenait une tranche ferme (avant-projet – un relevé et un diagnostic) pour un montant de 17 000 euros HT et une tranche conditionnelle (comportant dossier de permis de construire – étude de projet – ACT – DET et AOR) pour un montant de 25 987.50 euros HT. A cela s'ajoutait une mission complémentaire forfaitaire à 1 737.50 euros HT. Soit un total de 42 987.50 euros.

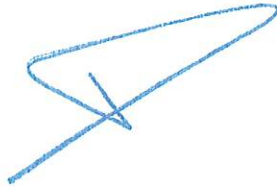
Une actualisation du projet (estimation prévisionnelle des travaux) a été réalisée. Les travaux sont aujourd'hui estimés à 420 000 euros HT. Cette actualisation implique une hausse des honoraires de l'architecte, l'avenant n°1 est nécessaire. La tranche ferme passe alors à 18 831.50 euros HT.
VOTE POUR : 14

Au vu de l'avancée du projet et de l'accord des subventions, le Maire propose de valider la tranche conditionnelle pour un montant de 29 106 euros HT. Cette tranche concerne l'élaboration du permis de construire – le dossier de consultation, l'assistance pour la passation du marché public et le suivi des travaux.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 août 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, NIGON Florent, DEFRETIÈRE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent, BOURNAT Stéphane procuration à MOULY Josette, DUBOST Séverine procuration à CHARBONNIER Nadine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n° 6

OBJET : PROJET DE TRAVERSE DE BOURG – AVENANT A LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Pour rappel, la commune a validé en août 2023 une mission d'accompagnement au projet de traverse de bourg avec l'Atelier du Rouget Simon Teyssou et associés – Agence de Clermont-Ferrand – 38 rue Niel 63100 CLERMONT-FERRAND. Le cabinet a fait passer une mission complémentaire pour la rédaction des CCTP sur le lot maçonnerie, revêtement du sol, pavage, murs et couronnement et le lot travaux paysagers pour un montant total de 4 500 euros HT.

Le Maire propose de valider cette mission complémentaire.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 août 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, NIGON Florent, DEFRETIÈRE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent, BOURNAT Stéphane procuration à MOULY Josette, DUBOST Séverine procuration à CHARBONNIER Nadine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n° 7

OBJET : ONF DEVIS SURPLUS TRAVAUX DE DEGAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 5 août 2023 actant des travaux dans la forêt sectionale de Montignat.

L'ONF proposait à la commune de réaliser des travaux de reboisement dans les parcelles 1 – 2 et 5 du bien de section de Montignat. Ces travaux consistent à la plantation de nouvelles essences (Pins laricio de Corse – douglas vert – Chêne sessile) ainsi qu'à la mise en place de répulsif anti gibier et des travaux de dégagements.). Ces travaux étaient estimés à 49 279.04 euros TTC.

L'ONF vient de faire savoir que les travaux de dégagement seraient plus importants. Un devis de surplus pour un montant de 2 415 euros HT a été obtenu auprès de l'entreprise EI Pierre TERRADE – 1 rue des Bouillots 63230 LA GOUTELLE.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 12 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 6 août 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, NIGON Florent, DEFRETIÈRE David.

EXCUSES : SUCHET David procuration à NIGON Florent, BOURNAT Stéphane procuration à MOULY Josette, DUBOST Séverine procuration à CHARBONNIER Nadine.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : NIGON Florent

Délib n° 8

OBJET : LOGEMENT 6 COUR DES FRÈRES : TARIFICATION

Les locataires au 6 Cour des frères libèrent le logement.
Il est proposé de le remettre à la location au prix de 450 euros.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

